



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 14 HAJJA 1437 (16 SEPTEMBRE 2016)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de décrets et les conventions internationales suivants :

PROJETS DE DECRETS :

1) **Projet de décret n° 2-16-692** modifiant le décret n° 2-10-364 du 16 kaada 1431 (25 octobre 2010) pris pour l'application de l'article 41 de la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur relatif à l'autorisation de la dénomination « faculté privée » ou « université privée ».

Approuvé sous réserve de diminuer le nombre d'étudiants devant être inscrits pour obtenir l'autorisation de porter la dénomination « université privée », de 1500 à 1000 étudiants au moins.

2) **Projet de décret n° 2-16-528** modifiant et complétant le décret n° 2-80-616 du 28 safar 1401 (5 janvier 1981) portant extension des dispositions du décret n° 2-75-864 du 17 moharrem 1396 (19 janvier 1976) relatif au régime indemnitaire attaché à l'exercice de fonctions supérieures dans les départements ministériels à certains fonctionnaires des universités, des établissements universitaires et de la formation des cadres supérieurs et des cités universitaires.

Approuvé.

3) **Projet de décret n° 2-16-507** instituant une rémunération des services rendus par le ministre délégué auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement chargé de l'environnement (Laboratoire national des études et de surveillance de la pollution).

Approuvé.

4) **Projet de décret n° 2-16-800** Fixant les conditions d'élaboration et de mise à jour du plan national des fréquences.

Approuvé sous réserve d'ajouter le ministère de l'économie et des finances aux autorités mentionnées à l'article 3 du projet.

CONVENTIONS INTERNATIONALES :

1) **Mémorandum d'entente** dans le domaine de la facilitation de l'interconnexion électronique et d'échange d'information entre les Etats parties à la Convention arabo-méditerranéenne de libre-échange « Convention d'Agadir », fait au Caire le 13 avril 2016.

• **Projet de loi n° 54.16** portant approbation du Mémorandum d'entente mentionné ci-dessus.

2) **Accord** de coopération dans les domaines de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, fait à Moscou le 15 mars 2016 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la Fédération de Russie.

Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. le directeur de l'agence urbaine de Tétouan,
2. le directeur des affaires juridiques au ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire national.